

Compte rendu de la conférence téléphonique du 24 mars 2020 à 13h30 avec la Directrice départementale :

Concernant les autorisations de circulation utilisées par les agents mobilisés actuellement dans les services, la Directrice a demandé que lui soient remontées les difficultés éventuelles avec les forces de l'ordre. Elle interviendra auprès de la préfecture si besoin.

Les attestations déjà signées restent valables et doivent être appuyées de la carte professionnelle et de l'attestation sur l'honneur. Un nouveau formulaire encadré dans le temps sera également mis à disposition.

La Loi du 23 mars 2020 promulguée dans le cadre de l'urgence sanitaire prévoit une série de mesures d'exception renvoyant à autant d'ordonnances. A la DGFIP, cela se traduit notamment par la mise entre parenthèses de toutes les procédures de poursuites. Les délibérations concernant les impôts directs locaux sont aussi suspendues. Des textes sont en cours également afin de préserver la responsabilité comptable le temps de la crise.

Concernant l'organisation générale du département, la CID et le BIL ont pu mobiliser 41 micro portables, 19 sont en cours de préparation et 22 devraient parvenir de la Centrale. Le CID Brest a récupéré les micros de la salle de formation et devrait les formater pour les mettre à disposition sur la sphère SPL.

A ce stade, il y a 64 télétravailleurs, 177 agents présents physiquement, soit 241 agents mobilisés dans le département.

Sur la sphère fiscale, les missions du contrôle fiscal et du cadastre sont hors du champ prioritaire. L'effort se porte sur les SIE et l'équipement à distance des agents, le pôle de programmation intervient aussi en soutien ainsi que les affaires juridiques en ce qui concerne les remboursements de crédits de TVA, IS, CICE...

Les SIE se mobilisent aussi fortement pour faire rentrer les recettes du PAS et de TVA des entreprises dont les situations sont examinées au cas par cas. La semaine passée, certains cabinets comptables, impactés par le confinement, ont malencontreusement appelé leur banque pour bloquer leurs prélèvements d'impôts. Les choses ont pu reprendre un cours normal cette semaine mais cela nécessite un travail de rattrapage, entreprise par entreprise, pour les SIE, les services de recouvrement comptable étant à la manœuvre.

Ces opérations peuvent nécessiter la présence physique d'un agent ponctuellement sur chacun des SIE.

L'urgence est moins prégnante sur les SIP, les services en ligne permettent d'assurer la majorité des opérations, quelques rendez-vous téléphoniques peuvent être assurés.

Un message a été adressé aux chefs de services des SIP et SIE afin de réfléchir à la perspective d'un renouvellement des équipes en place pour les semaines à venir. Il n'est pas question de solliciter des agents concernés par la garde d'enfants ou par des nécessités médicales. La Direction est dans l'optique de pouvoir assurer un roulement en alternance d'une semaine sur l'autre de préférence, le tout dans le respect maximum des barrières sanitaires.

Certains collègues se sont manifestés et ont émis le souhait de pouvoir se rendre disponibles sur place. L'objectif est d'assurer les seules missions prioritaires avec un

minimum d'agents présents physiquement dans le cadre du Plan de continuité de service, il n'est pas d'élargir le PCA à d'autres travaux.

Les dotations en micro portables devraient permettre aussi d'augmenter le nombre de télétravailleurs, et l'accès à davantage d'applications à distance.

Les centres prélèvements services reçoivent beaucoup d'appels et de e-contact. Actuellement 3 agents travaillent à la cité administrative par roulement hebdomadaire.

Les SPF-E observent des flux en nette diminution, les effectifs sont au minimum, l'objectif porte sur les travaux de réquisitions, les rendez-vous avec les professionnels que sont les notaires et avocats, sont strictement encadrés.

Concernant la partie secteur public local, les trésoreries assurent la comptabilité de l'État, et la dépense, avec une priorité absolue aux rémunérations.

Là encore, le PCA vise à constituer un effectif minimum pour traiter les opérations prioritaires. Concernant la dépense et dans l'optique de la Loi d'urgence, il s'agit d'une logique de validation, les contrôles étant éventuellement renvoyés à plus tard.

La moyenne des effectifs sur place est aux alentours de 2 à 3 agents, 1 encadrant ou 1 adjoint, 1 agent sur la dépense et 1 autre sur la comptabilité, ce dispositif pouvant être complété par un collègue sur la thématique dite des hébergés, la rotation hebdomadaire est préconisée.

A l'instar de la gestion fiscale, une réflexion est à mener pour la constitution d'une seconde équipe pour la relève.

Concernant les horaires, là encore, les agents lorsqu'ils ont traité les flux, peuvent rentrer chez eux, la comptabilité DDR3 pouvant faire l'objet d'un traitement en deux heures environ.

Tous les collègues du SAR sont fortement mobilisés en télétravail.

Au sujet des secours en numéraire, la Direction générale préconise les virements pour les collectivités locales et le Conseil départemental, et si cela n'est pas possible via la régie, et in fine, via la Trésorerie.

Un recensement est actuellement en cours afin d'évaluer les capacités et disponibilités des trésoreries en fonction aussi de l'accord des équipes.

Concernant la problématique de l'encaisse, la Direction se rapproche de la Banque Postale dont certains bureaux sont fermés voire en réduction d'activité.

A l'heure actuelle, toutes les payes des collectivités ont pu être effectuées, un point est fait régulièrement sur les bannettes Hélios qui ne sont pas surchargées, le contexte mène aussi à une baisse d'activité des collectivités locales.

En lien avec le service BIL et l'entreprise SAMSIC, des prestations de nettoyage des locaux ont pu être élargies. Au niveau du courrier, il est observé un ralentissement de la fréquence des tournées postales.

La CID poursuit un gros effort logistique pour rendre disponible davantage de micro-

portables en les configurant pour une prise en main à distance de l'environnement installé sur les postes de travail. Les 22 micros en provenance de la Centrale seront prochainement répartis dans les pôles métiers.

La campagne des entretiens d'évaluation est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Nous saluons l'engagement, le professionnalisme, l'exemplarité de nos collègues mobilisés, qui assurent en ce moment si particulier, les missions essentielles de la DGFIP.